

Directive communale sur les prestations particulières en matière de gestion des déchets

Collecte des déchets volumineux à domicile

Pour les personnes ne pouvant pas amener les déchets volumineux ménagers à la déchèterie, la Ville de Prilly a prévu une collecte sur rendez-vous. Ce service à domicile n'est pas assuré en juillet-août. Ces déchets doivent être sortis devant l'immeuble exclusivement, le matin du jour convenu avec le service de ramassage, en présence de la personne qui a pris le rendez-vous.

Une participation de CHF 50.- par transport est perçue (maximum 3 objets volumineux).

Dépose de déchets non conformes lors de la collecte porte-à-porte

Tout dépôt de déchets non conformes lors de la collecte porte-à-porte peut faire l'objet d'une prestation complémentaire de la part des services communaux. Cette prestation complémentaire sera facturée au tarif forfaitaire de CHF 200.- par emplacement incriminé et par collecte.

Elle couvrira des frais de tri des déchets, d'ouverture des sacs non conformes, de transport et de traitement supplémentaires.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 février 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

A. Gillieron S. Böhlen

